



Annexe n°10

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



ANNEE 2023

Table des matières

Préambule	4
I. Présentation du service	5
1.1. Le territoire	5
1.2. Organisation du service	5
1.3. Relation avec les usagers	7
II. Caractéristiques techniques du service	8
2.1. Le patrimoine du service de l'assainissement	8
2.1.1. Les réseaux	8
2.1.2. Les stations d'épuration	9
2.2. Les abonnés	10
2.2.1. Les abonnements domestiques	10
2.2.2. Les industriels	10
2.3. L'exploitation du service	11
2.3.1. Les interventions sur le réseau	11
2.3.2. Les volumes d'eaux usées	12
III. Prix/Tarification du service	15
3.1. Composition de la facture	15
3.2. Le prix de l'assainissement en 2023	15
3.3. Les taxes et redevances	15
IV. Dette.....	16
V. Investissements	17
5.1. Cavailon	17
5.1.1. Renouvellement du réseau unitaire de la rue Raspail.....	17
5.1.2. Construction d'une nouvelle station d'épuration (quartier Est + Les Taillades)	18
5.1.3. Renouvellement du réseau unitaire rue Danton.....	19
5.1.4. Renouvellement du réseau unitaire rue Paul Bert	20
5.1.5. Lancement de diverses études.....	20
5.2. Gordes	21
5.2.1. Mise à jour du zonage d'assainissement communal.....	21
5.2.2. Construction d'une nouvelle station d'épuration – Cabrières d'Avignon/Gordes	21

5.3.	Maubec	23
5.3.1.	Poste de relevage des Grès Coustellet.....	23
5.4.	Oppède	23
5.4.1.	Station d'épuration	23
5.5.	Robion.....	23
5.5.1.	Extension du réseau EU – Chemin de la Gare	23

Préambule

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est destiné à l'information du public et des élus. Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article précise :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités de cette transmission, qui est facultative pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants, et en fixe l'entrée en vigueur au plus tard au 31 décembre 2015.

Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. »

Ces indications sont reprises dans le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'application et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

La Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 rappelle que :

« Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service de l'assainissement de leur commune.

Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les usagers de ces services n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser le service public pour évacuer leurs eaux usées »

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement.

I. Présentation du service

1.1. Le territoire

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CA LMV) a été créée le 1^{er} janvier 2014 suite à la fusion entre la Communauté de Communes Provence Luberon Durance et la Communauté de Communes de Coustellet ainsi que l'adhésion des communes de Gordes et Les Beaumettes. Elle est devenue une Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017 après l'intégration de cinq des sept communes issues de la dissolution de la Communauté de Communes des Portes du Luberon : Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.

Composée de 16 communes, la CA LMV totalise 55 961 habitants au 1^{er} janvier 2023.

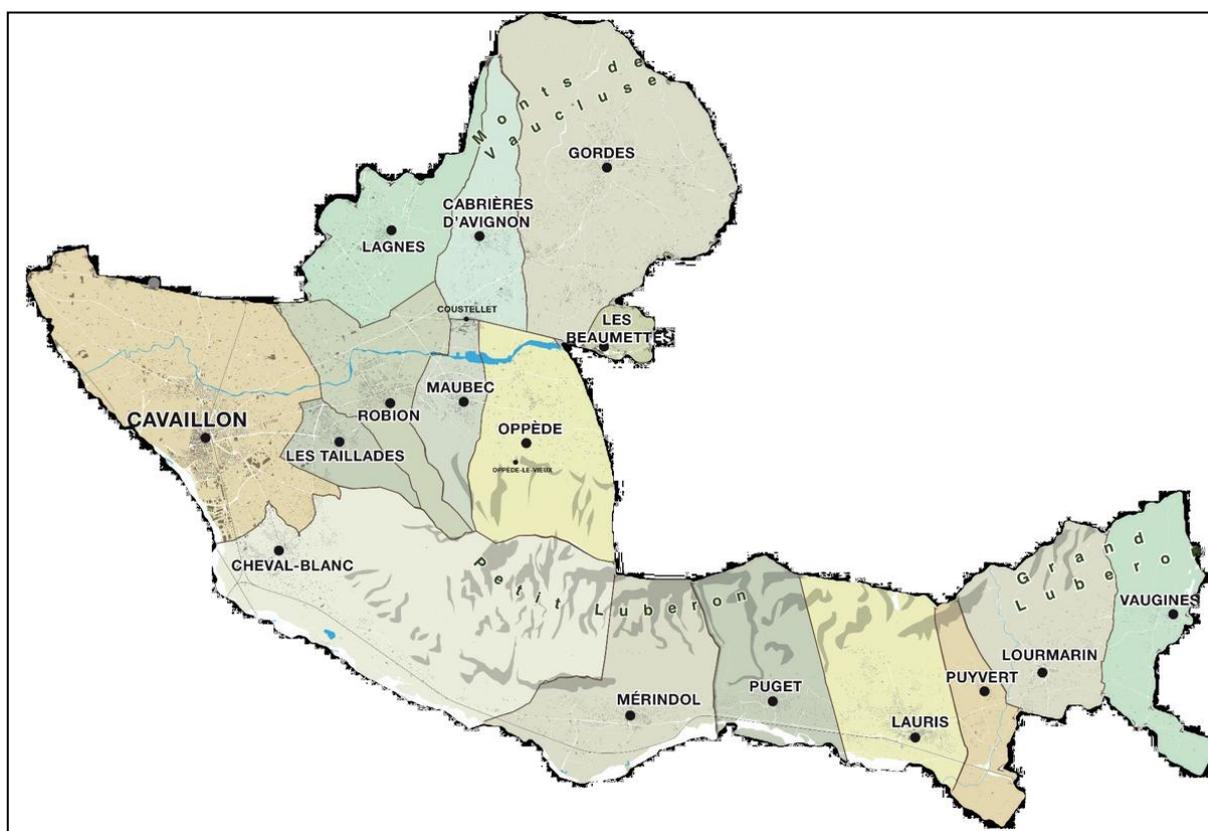


Figure 1 - Carte du territoire LMV

1.2. Organisation du service

Le Service Public d'assainissement collectif assure les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées ;
- Transport des eaux usées ;
- Traitement des eaux usées ;
- Rejet au milieu naturel des eaux traitées ;
- Traitement et valorisation des boues d'épuration.

L'exercice de la compétence d'assainissement collectif est différent selon les communes concernées, avec plusieurs modes de gestion.

Communes	Collectivité compétente	Mode de gestion
Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion	Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse 	Délégation de service public à SUEZ EAU France
Lourmarin		Délégation de service public à SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE 
Vaugines		Régie directe (avec convention de gestion de service entre LMV et Vaugines)  VAUGINES
Lauris, Mérindol, Puget, Puyvert	Syndicat Durance Luberon 	Régie directe

Pour les communes de Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert, la compétence est transférée au Syndicat Durance Luberon. Considérant que le Syndicat établit également un rapport annuel, le rapport de la CA LMV présentera uniquement les données des 12 communes.

Chaque collectivité dispose de son règlement de service.

Cabrières d'Avignon	DSP Suez 31/12/2027					
Cavaillon	DSP Suez (collecte) 12/05/2027					
	DSP Suez (traitement) 12/05/2027					
Cheval - Blanc	DSP Suez 12/05/2027					
Gordes	DSP Suez 12/05/2027					
Lagnes	DSP Suez 31/12/2027					
Les Beaumettes	DSP Suez 21/12/2026					
Les Taillades	DSP Suez 12/05/2027					
Maubec	DSP Suez 31/10/2027					
Oppède	DSP Suez 12/05/2027					
Robion	DSP Suez 31/12/2027					
Lourmarin	DSP Société des Eaux de Marseille 31/03/2032					
Vaugines	Régie					
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Nombre de contrats : 12	-	-	-	1	10	1

1.3. Relation avec les usagers

Chaque usager de l'assainissement collectif peut obtenir des informations relatives à son abonnement, ou tout autre renseignement, par différents moyens :

<p style="text-align: center;">SUEZ EAU FRANCE</p> <p> Agence Vaucluse 1295 avenue J-F Kennedy CS 30226 84206 CARPENTRAS CEDEX</p> <p> Service client : 09 77 408 408 Lundi au vendredi : 8h à 19h Samedi: 8h à 13h</p> <p> Urgence 24/7: 09 77 401 136</p>	<p style="text-align: center;">SOCIETE EAUX DE MARSEILLE</p> <p> Agence d'AIX EN PROVENCE 275 rue Pierre Duhem Zone des Milles</p> <p> La Passerelle : 09 69 39 40 50 Lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30</p> <p> Urgence 24/7 : 04 91 83 16 15</p>
<p style="text-align: center;">MAIRIE DE VAUGINES</p> <p> 3 place de la Mairie 84160 VAUGINES</p> <p> Tél. : 04 90 77 25 08 Mardi, jeudi, vendredi : 13h30-17h Mercredi : 9h à 12h</p>	<p style="text-align: center;">SYNDICAT DURANCE LUBERON</p> <p> 109 avenue Jean Moulin 84120 PERTUIS</p> <p> Tél. : 04 90 79 06 95</p>

II. Caractéristiques techniques du service

2.1. Le patrimoine du service de l'assainissement

2.1.1. Les réseaux

Les principaux éléments patrimoniaux sont les réseaux de collecte et de transport des eaux usées. Ces réseaux peuvent être de type unitaire (les eaux usées et les eaux de pluie collectées et traitées ensemble) ou de type séparatif (les eaux usées et les eaux de pluies sont collectées séparément. Les eaux usées sont envoyées en station d'épuration pour traitement alors que les eaux de pluie vont directement dans le milieu naturel).

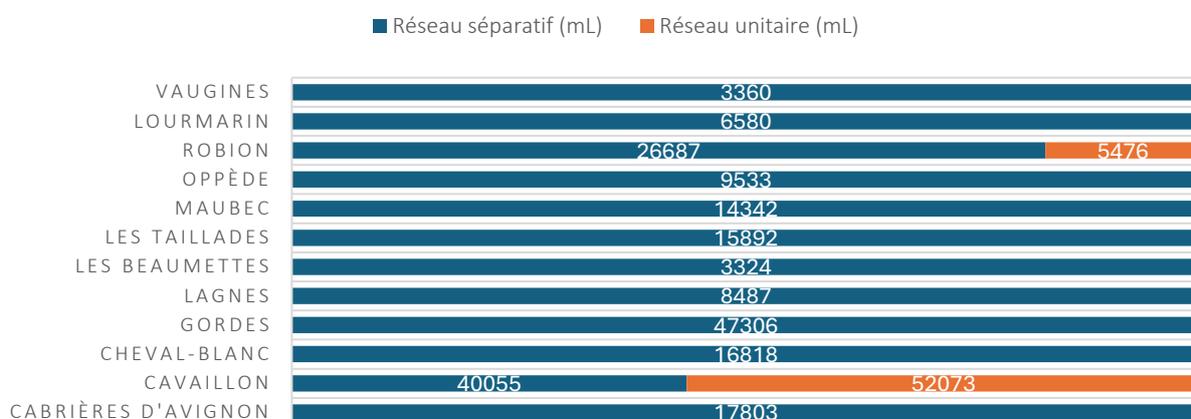
Les postes de relevage ou de refoulement, répartis sur le réseau, sont équipés de pompes permettant le transport des eaux usées lorsque la pente n'est pas favorable.

De plus, 7 déversoirs d'orages permettent d'éviter le débordement des réseaux lors des épisodes de fortes pluies de mieux maîtriser le volume arrivant en station d'épuration.

Le réseau est constitué de 210,2 km de canalisations et de 51 postes de refoulement :

Communes	Réseau séparatif (mL)	Réseau unitaire (mL)	Postes de refoulement	Equivalent-habitants	STEP
Cabrières d'Avignon	17803	0	3	1600	1
Cavaillon	40055	52073	22	22500 650	2
Cheval-Blanc	16818	0	8	4000 80	2
Gordes	47306	0	4	4000 800	2
Lagnes	8487	0	0	1500	1
Les Beaumettes	3324	0	2	350	1
Les Taillades	15892	0	2	1500	1
Maubec	14342	0	5	3200	1
Oppède	9533	0	1	1200	1
Robion	26687	5476	4	3800	1
Lourmarin	6580	0	0	3000	1
Vaugines	3360	0	0	800	1
Total	210187	57549	51	48980	15

RÉPARTITION DES RÉSEAUX EXISTANTS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES LMV



2.1.2. Les stations d'épuration

Les stations d'épuration, ou STEP, représentent l'étape finale du processus d'assainissement avant rejet des eaux traitées dans le milieu naturel.

Le service se compose de 15 stations d'épuration :

Communes	Nom de la STEP	Capacité (EH)	Volume (m ³ /j)	Type de filière
Cabrières d'Avignon	Imberts	1 600	240	Boues activées
Cavaillon	Iscles	22 500	11 320	Boues activées
	Vignères	650	97,5	Boues activées
Cheval-Blanc	Cheval-Blanc	4 000	676	Boues activées
	Logis-Neuf	80	16	Lits plantés de roseaux
Gordes	Village	4 000	860	Boues activées
	Hameau Sud	800	120	Lits plantés de roseaux
Lagnes	Lagnes	1 500	300	Lits plantés de roseaux
Les Beaumettes	Beaumettes	350	53	Lits plantés de roseaux
Les Taillades	Taillades	1 400	210	Boues activées
Lourmarin	Lourmarin	3 000	600	Boues activées
Maubec	Maubec	3 200	540	Boues activées
Oppède	Oppède	1 200	275	Bio-disques
Robion	Robion	3 800	860	Boues activées
Vaugines	Vaugines	800	120	Lits plantés de roseaux

2.2. Les abonnés

2.2.1. Les abonnements domestiques

La population située en zone d'assainissement collectif, sauf cas exceptionnel, du service de l'assainissement collectif. Les habitations sont desservies par un réseau d'assainissement auquel la loi impose de se raccorder dans les deux ans qui suivent la mise en service de ce réseau.

Sur le territoire de l'Agglomération, la population desservie est estimée à environ 44 498 habitants (hors communes du Syndicat des Eaux Durance Luberon SEDL).

Fin 2023, sur l'ensemble des services d'assainissement, on dénombre 20 615 abonnés pour une population totale de 55 961 habitants (source INSEE). Un abonné équivaut, en moyenne, à 2.16 habitants.

2.2.2. Les industriels

La majorité des abonnés sont des abonnés domestiques ou assimilés domestiques. Le territoire de l'agglomération possède cependant quelques abonnés industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif. Les établissements industriels, qui rejettent leurs eaux usées autres que domestiques dans les réseaux d'assainissement, doivent détenir une autorisation de rejet, assortie de prescriptions techniques.

Les autorisations de rejet peuvent être complétées, selon l'activité de l'entreprise et donc le type d'effluent, par une convention spéciale de déversement.

Communes	Nombres d'abonnés particuliers	Nombres d'abonnés collectivités	Nombre d'abonnés professionnels	TOTAL	Estimation nombre d'habitants desservie
Cabrières d'Avignon	752	15	58	825	1819
Cavaillon	10990	108	812	11892	25613
Cheval-Blanc	1301	15	46	1362	3251
Gordes	968	25	109	1102	2281
Lagnes	459	7	19	485	1040
Les Beaumettes	83	5	19	107	252
Les Taillades	726	13	34	773	1712
Lourmarin		534		534	665
Maubec	718	13	90	821	1833
Oppède	425	8	15	448	911
Robion	1912	25	69	2006	4655
Vaugines		260		260	466
TOTAL				20615	44498

Tableau 1 - Répartition par type d'abonnés

2.3. L'exploitation du service

2.3.1. Les interventions sur le réseau

Les principales interventions sur un réseau d'assainissement sont des curages effectués, de manière générale, par un camion hydrocureur avec de l'eau à très forte pression. Ces curages sont soit préventifs (nettoyage régulier de certaines portions du réseau pour diminuer les risques de bouchons), soit curatifs (il s'agit alors d'un débouchage).

Les inspections télévisées (ou inspections caméras) permettent de constater l'état des canalisations.

2.3.1.1. Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement.

En 2023, on dénombre 18 désobstructions sur le réseau et 21 sur les branchements, soit un total de 39 désobstructions pour environ 268 km de réseau. Ce qui est inférieur à la moyenne nationale : 15 désobstructions pour 100 km contre 125 au niveau national.

2.3.1.2. Les travaux préventifs

Plus d'entretien signifie moins d'interventions d'urgence et ainsi moins de gêne pour les usagers, notamment la nuit et le week-end :

- En 2023, environ 5,1 km de réseau d'eaux usées ont été curés, soit environ 1,92% du linéaire total ;
- Pour contrôler l'état du réseau et anticiper d'éventuels travaux environ 7,9 km (soit 2,96% du linéaire total) ont bénéficié d'une inspection télévisée en 2023 ;
- 547 enquêtes de conformité ont été réalisées en 2023 sur l'ensemble du territoire de LMV

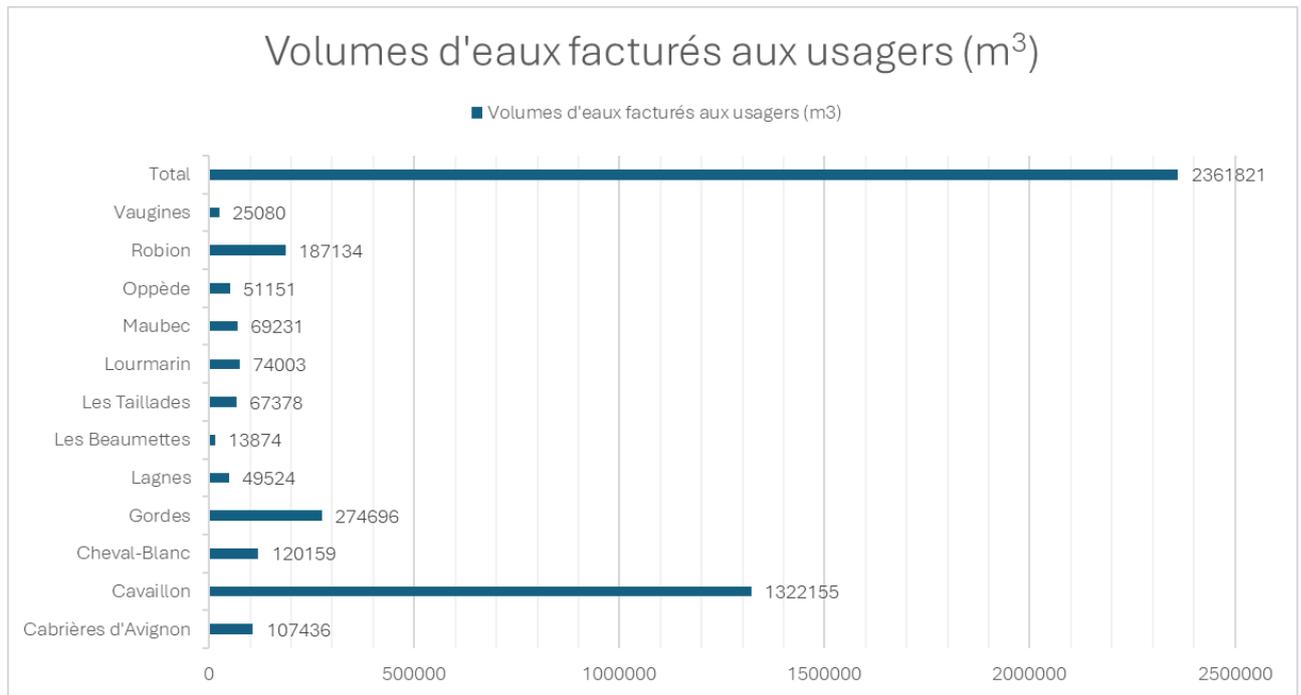
2.3.1.3. Les travaux de renouvellement

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles, les délégataires ont procédé à des travaux de renouvellement des installations nécessaire à leur bon fonctionnement à hauteur de 565 114,81€ HT.

2.3.2. Les volumes d'eaux usées

2.3.2.1. Volumes facturés aux abonnés

2 361 821 m³ d'eaux usées ont été facturés aux abonnés.



2.3.2.2. Volumes traités

Les volumes traités correspondent aux effluents entrant en stations d'épuration. Il existe une différence entre les volumes traités et les volumes collectés. Cette différence est due :

- Aux incertitudes liées aux méthodes de mesure des volumes collectés car ceux-ci sont basés sur la consommation en eau potable (volumes facturés). L'eau potable peut ne pas être rejetée (cas de l'eau d'arrosage par exemple) ou certains abonnés peuvent rejeter au réseau de l'eau issue d'une ressource propre (puits privé) non comptabilisée ;
- A l'intégration d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées ou à l'infiltration d'eaux de la nappe dans des canalisations fissurées. Elles sont dénommées « Eaux Claires Parasites » (ECP).

Les ECP sont un problème récurrent des réseaux d'assainissement. Elles ont principalement deux origines :

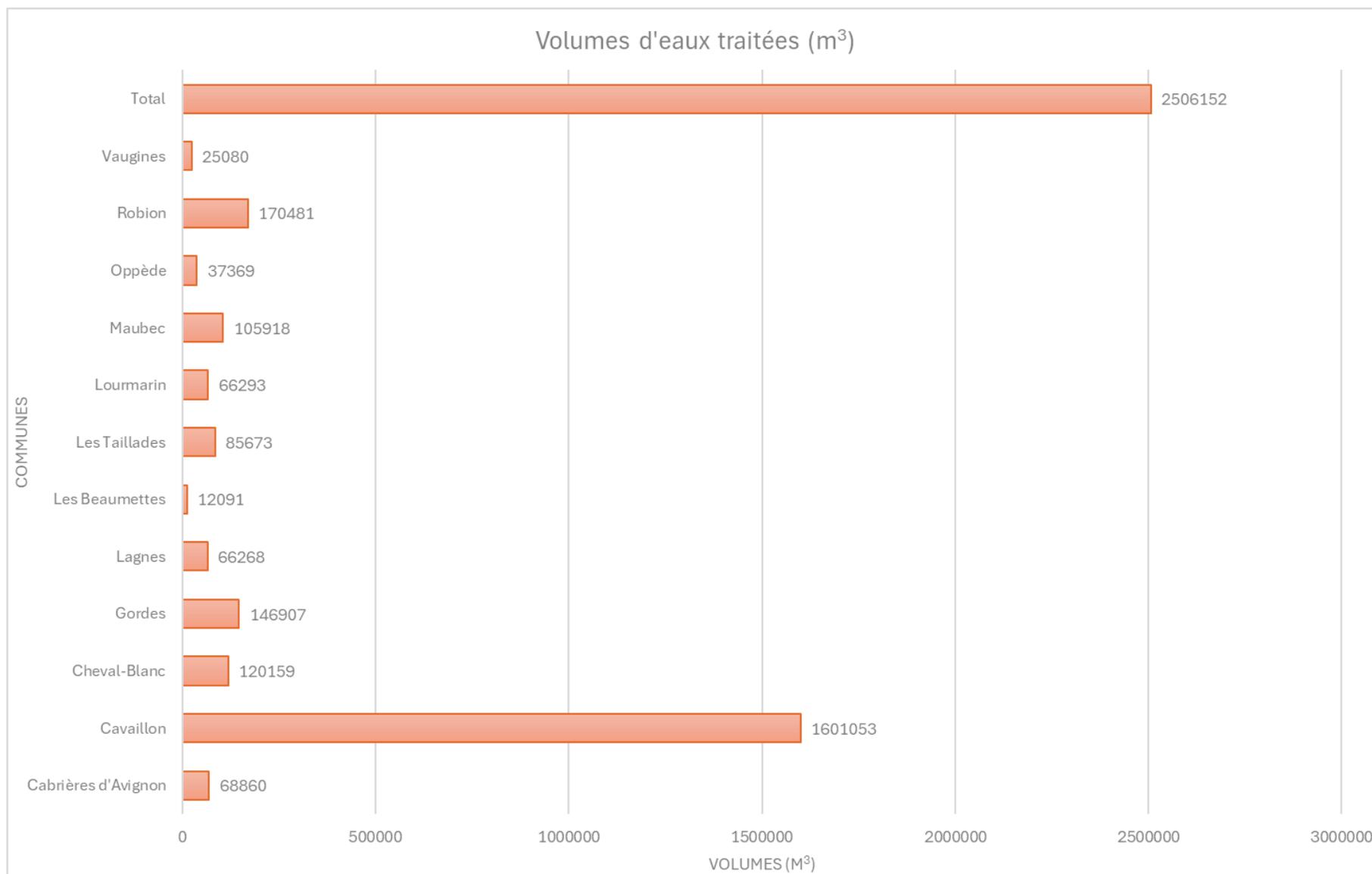
- Les nappes aquifères : les réseaux d'assainissement n'étant pas assez étanches, ils drainent une partie de la nappe dans laquelle ils se trouvent ;
- Les eaux météorites : ce sont les eaux de pluies qui sont collectées en raison de mauvais branchements des abonnés, ou issues de la voirie et envoyées dans le réseau d'eaux usées.

Lors d'événements chroniques (pluies importantes, infiltrations, remontées d'eau des cours d'eau), des eaux dites parasites s'infiltrent en quantités importantes dans le réseau. Peu

chargées en polluants, ces infiltrations ont pour conséquence la diminution de la concentration moyenne en pollution.

Les eaux en provenance des réseaux d'arrosage sont aussi identifiées comme des ECP. Les réseaux d'arrosage sont connectés en certains endroits avec le réseau d'eaux usées et génèrent aussi un apport d'eaux claires parasites supplémentaire et non négligeable en station. Les objectifs de la collectivité sont d'éliminer au maximum ces entrées d'eaux claires parasites.

Les délégataires effectuent également des contrôles de bon raccordement des particuliers au réseau d'assainissement (test à la fumée ou au colorant) afin de limiter les eaux météorites.



III. Prix/Tarifification du service

3.1. Composition de la facture

Le prix du service assurant la collecte et le traitement des eaux usées est indiqué sur la facture.

La facture se compose, pour chaque gestionnaire :

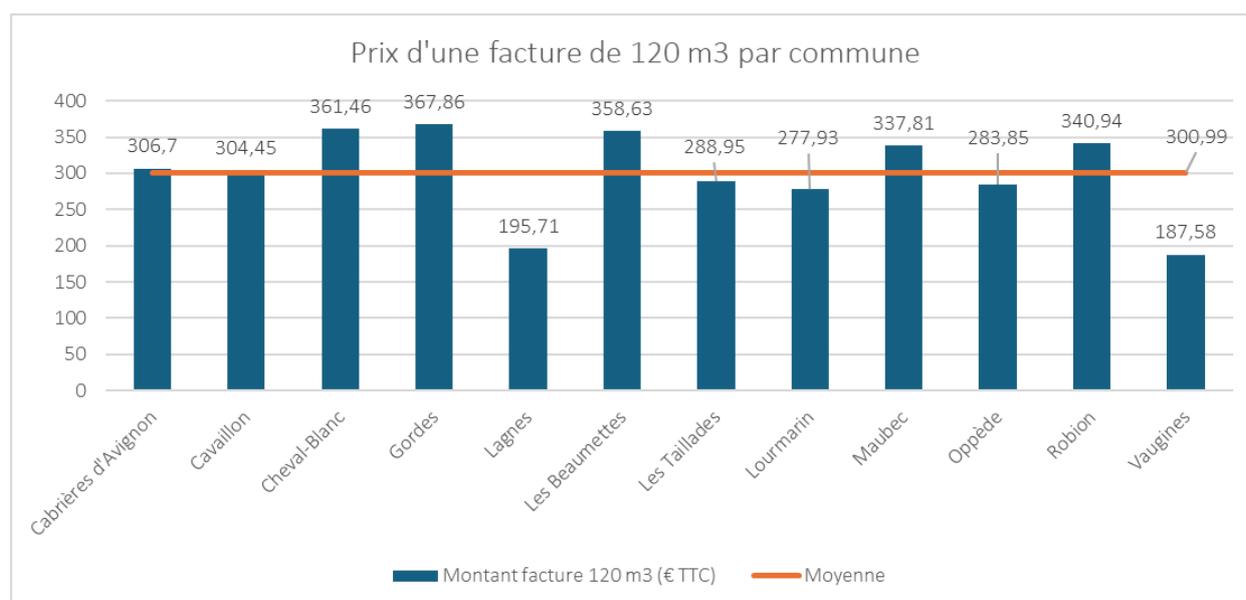
- D'une part fixe : abonnement ;
- D'une part variable : en fonction du relevé d'index du compteur d'eau potable.

Le tarif est décomposé par gestionnaire :

- Collectivité : investissement ;
- Délégué en cas d'exploitation autre que la régie.

3.2. Le prix de l'assainissement en 2023

Au 1^{er} janvier 2023, le prix d'une facture annuelle type de 120 m³ est présenté pour chaque commune dans le tableau ci-dessous :



3.3. Les taxes et redevances

L'Agence de l'Eau collecte la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Celle-ci apparaît sur les factures du service de l'assainissement. Cette redevance, destinée à financer les projets de modernisation des réseaux, est de 0,16€/m³ en 2023.

Le service de l'assainissement est également soumis à un taux de TVA de 10%

IV. Dette

Communes	Dette au 31/12/2023	Annuités 2023	
		Remboursement du capital	Remboursement des intérêts
Cabrières d'Avignon	706 406,19€	65 501,70	11 893,88
Cavaillon collecte	-	-	-
Cavaillon épuration	97 500,00€	16 250,00	5 232,50
Cheval-Blanc	1 044 643,95€	44 617,11	9 224,01
Gordes	2 921 125,79€	165 656,50	69 762,13
Lagnes	51 383,91€	5 386,42	2 214,04
Les Beaumettes	59 115,45€	2 466,64	3 485,55
Les Taillades	-	-	-
Lourmarin	-	-	-
Maubec	329 036,18€	39 846,41	14 683,99
Oppède	69 298,53€	15 331,14	4 189,17
Robion	102 306,69€	13 061,63	88,83
Vaugines	0 €	-	-

V. Investissements

Les principales opérations réalisées par la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse en 2023 sont :

5.1. Cavailon

5.1.1. Renouvellement du réseau unitaire de la rue Raspail

<i>Maître d'œuvre : LMV</i>	<i>Coût total : 55 388 € HT</i>
<i>Entreprises : MIDI TRAVAUX</i>	

Dans le cadre de la reprise du réseau d'eau potable de la rue Raspail, le réseau d'assainissement unitaire a également été renouvelé sur environ 25 ml. Les branchements des habitations ont également été repris, ce qui a permis d'améliorer le fonctionnement actuel du réseau.



5.1.2. Construction d'une nouvelle station d'épuration (quartier Est + Les Taillades)

<i>Maître d'œuvre : GPT IRH / TRAMOY</i>	<i>Coût total étude : 257 053 € HT</i>
	<i>Montant étude réalisé en 2023 : 34 650 € HT</i>
<i>Travaux : GPT HYDREA / POGGIA / NEOTRAVAUX</i>	<i>Coût total travaux : 2 977 780 € HT</i>
	<i>Montant travaux réalisé en 2023 : 1 457 702 € HT</i>



Dans le cadre de son PLU et de la révision du zonage d'assainissement, il a été décidé de réaliser une nouvelle station d'épuration pour la commune des Taillades et les quartiers Est de la commune de Cavaillon, zone urbanisée entre la route de Robion et la route des Taillades principalement.

En effet, la commune de Cavaillon possède une station d'épuration dont les capacités de raccordement sont plutôt faibles et qui est relativement éloignée de ces quartiers. De plus, la commune des Taillades voisine de cette zone, nécessite une réhabilitation de sa station du fait de sa vétusté et de l'impossibilité de raccorder de nouvelles habitations suite à la révision du schéma directeur d'assainissement.

C'est dans ce contexte que le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Les travaux de construction de la station d'épuration ont démarré en début d'année 2023. Il est projeté par la suite de réaliser des travaux de pose de réseaux d'assainissement, pour desservir les quartiers Est de Cavaillon, jusqu'à la nouvelle station d'épuration, dont le démarrage est prévu pour début 2025.

5.1.3. Renouveaulement du réseau unitaire rue Danton

<i>Maître d'œuvre : LMV</i>	<i>Coût total : 52 739 € HT</i>
<i>Entreprises : GPT MIDI TRAVAUX / EIFFAGE</i>	



En coordination avec le service voirie de la ville de Cavillon, le réseau d'assainissement unitaire de la rue Danton a été entièrement renouvelé. Pour accéder au réseau d'assainissement, l'utilisation d'un camion aspiratrice a été nécessaire. Le principe des aspiratrices excavatrices est de faire du terrassement par aspiration, et ainsi limiter les contraintes sur les autres réseaux. L'ensemble des branchements ont été repris. Les boîtes de branchement sont désormais équipées de bouchon anti-odeur pour limiter les nuisances olfactives pour les riverains.

5.1.4. Renouveau du réseau unitaire rue Paul Bert

Maître d'œuvre : LMV

Coût total : 133 590 € HT

Entreprises : GPT MIDI TRAVAUX / EIFFAGE



Le réseau d'assainissement unitaire de la rue Paul Bert a également été repris. Les travaux se sont déroulés en deux phases, l'une comprenant du chemisage, l'autre des reprises du collecteur et des branchements en traditionnel. Le chemisage permet de rendre la conduite de nouveau imperméable aux eaux parasites et de favoriser les écoulements, les conduites devenant poreuses au fil du temps. L'altimétrie de la conduite et le réseau ne doivent pas présenter de défauts importants pour que cette technique puisse être employée.

La chemise est déployée dans le réseau, puis gonflée pour épouser la conduite. En phase final, un train de lampe UV permet la polymérisation et le séchage de la gaine.

5.1.5. Lancement de diverses études

Remise en conformité du Déversoir d'orage Grenouillet

Bureau d'études : CEREG INGENIERIE

Coût total : 18 460 € HT

5.2. Gordes

5.2.1. Mise à jour du zonage d'assainissement communal

La dernière mise à jour du zonage d'assainissement communal datant de 1998, il est nécessaire de le mettre à jour.

<i>Bureau d'études : ARTELIA</i>	<i>Coût total : 7 500 € HT</i>
	<i>Montant étude réalisé en 2023 : 7 500 € HT</i>

5.2.2. Construction d'une nouvelle station d'épuration – Cabrières d'Avignon/Gordes

<i>Maître d'œuvre : B3E EYSSERIC</i>	<i>Coût total étude : 97 875 € HT</i>
	<i>Montant étude réalisé en 2023 : 39 580 € HT</i>
<i>Travaux : GPT SOGEA/BRIES TP/MEREU Construction STEP</i>	<i>Coût total travaux : 2 941 362 € HT</i>
	<i>Montant travaux réalisé en 2023 : 1 426 598 € HT</i>
<i>Travaux : GPT BRIES TP/HYDRAUSTAB Réseaux de transfert</i>	<i>Coût total travaux : 1 223 057 € HT</i>
	<i>Montant travaux réalisé en 2023 : 1 023 191 € HT</i>



La station d'épuration de Cabrières d'Avignon et du quartier des Imberts de Gordes, d'une capacité de 1600 EH, n'a plus les capacités résiduelles permettant d'accepter les charges actuelles et futures liées à l'urbanisation des 2 communes.

Cette station mise en service en 1992 et réhabilitée en 2017-2018, de type boues activées, présente de nombreux dysfonctionnements liés notamment à la vétusté des ouvrages et à un volume important d'eaux claires parasites (ECP), générant de nombreux by-pass et rejets dans le milieu naturel.

Initialement prévue pour les 2 communes, une étude a été lancée en 2018 pour la construction d'une nouvelle station d'épuration uniquement pour Cabrières d'Avignon, la commune de Gordes souhaitant raccorder le hameau des Imberts sur la station d'épuration Hameaux Sud.

Suite au transfert des compétences au 1er janvier 2020 à la CA LMV, le projet a été suspendu, avec la volonté de construire une station d'épuration intercommunale.

Les travaux de ce nouvel équipement ont commencé en février 2023 pour s'achever en 2025.

5.3. Maubec

5.3.1. Poste de relevage des Grès Coustellet

Fourniture et pose d'un débitmètre

<i>Entreprise : MICHELIER</i>	<i>Coût total : 8 035 € HT</i>
	<i>Montant travaux réalisé en 2023 : 8 035 € HT</i>

5.4. Oppède

5.4.1. Station d'épuration

Remplacement d'un 3^{ème} biodisque sur la STEP

<i>Entreprise : OTV Services France</i>	<i>Coût total : 46 795 € HT</i>
	<i>Montant travaux réalisé en 2023 : 46 795 € HT</i>

5.5. Robion

5.5.1. Extension du réseau EU – Chemin de la Gare

<i>Entreprise : EIFFAGE</i>	<i>Coût total : 24 827 € HT</i>
	<i>Montant travaux réalisé en 2023 : 24 827 € HT</i>

CODE	INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	CABRIERES D'AVIGNON	CAVAILLON COLLECTE	CAVAILLON EPURATION	CHEVAL BLANC	GORDES	LAGNES	LES TAILLADES
D201.0	Nombre d'habitants desservis	1819	25613	-	3251	2281	1040	1712
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	27	-	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épurations (tonnes)	18,2	8,6	449,7	48,4	23,6	7,9	31,21
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1 (€/m ³)	2,56	1,67	-	3,01	3,07	1,63	2,41
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	91,67	97,48	-	100	100	97	100
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	27	-	30	29	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	-	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100	100
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100	100	100
P207.0	Montant des actions de solidarité (€/m ³)	0	0,0019	-	0,0005	0	0	0
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nbre/1000 hab)	0	0	-	0	0	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nbre/100 km)	0	0	-	0	0	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	-	0,2	-	-	-	-	-
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	0	100	100	100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	80	110	-	100	110	50	80
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	9	0,1	0,1	3,9	4,7	1,4	0
P257.0	Taux d'impaytés sur les factures d'assainissement (%)	0,74	5,93	-	-	1,87	3,42	4,91
P258.1	Taux des réclamations	3,64	2,19	-	3,67	6,35	4,12	2,59

CODE	INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	LES BEAUMETTES	LOURMARIN	MAUBEC	OPPEDE	ROBION	VAUGINES
D201.0	Nombre d'habitants desservis	252	665	1833	911	4655	466
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	0	0	0	1	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épurations (tonnes)	0	15,3	35,7	24,3	46,6	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1 (€/m ³)	2,99	2,4	2,82	2,37	2,84	1,51
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100	92,04	100	93,96	99,24
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	38	30	30	28	82	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	0	100	100	100	100	100
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	-	100	100	100	100	-
P207.0	Montant des actions de solidarité (€/m ³)	0	0	0,0003	0,0163	0,0006	0
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nbre/1000 hab)	0	534	0	0	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nbre/100 km)	0	15,2	0	0	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0	0,67	-	-	0,63	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100	100	100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	80	100	80	80	110	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	41,1	0	10,6	15,4	0,4	-
P257.0	Taux d'impaytés sur les factures d'assainissement (%)	3,73	1,39	2,2	2,17	1,49	0
P258.1	Taux des réclamations	9,35	0	4,87	4,46	2,49	0

CODE	INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE
D201.0	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
D202.0	Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.
D203.0	Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
D204.0	Le prix au m ³ calculé pour une consommation annuelle de 120 m ³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de la population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
P201.1	Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordable et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.
P202.2B	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - Le niveau de connaissance du réseau et des branchements ; - L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.
P203.3	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.
P204.3	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européennes ERU.
P205.3	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.
P206.3	Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.
P207.0	Cet indicateur représente la part des abandons de créance locale à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.
P251.1	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.
P252.2	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).
P253.2	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

P254.3	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.
P255.3	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).
P256.2	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.
P257.0	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.
P258.1	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.